



## PERMIS B

Le permis B permet la conduite de :

- Véhicule dont le PTAC (poids total en charge) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes, pouvant être affecté au transport des personnes ou des marchandises ;
- Véhicules pouvant comporter neuf places assises au plus (siège du conducteur compris).

### PRÉREQUIS

- Avoir obtenue le code de la route ;
- Être détenteur de l'ASSR niveau 1 ou 2 (Attestation Scolaire de Sécurité Routière passé en 5<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>) ou ASR (Attestation de Sécurité Routière) ;
- Autorisation parentale pour les mineurs (fournie).

### DURÉE DE LA FORMATION

20h minimum obligatoire de formation

### TARIF

A partir de 1 135€ TTC

#### Contact :

So permis  
Lancaster

06.59.69.00.66

so.autoecole@gmail.com

### CONTENU DE LA FORMATION

#### La formation comprend :

- **L'évaluation de départ :**

Elle est effectuée sur une tablette ou un simulateur de conduite afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation.

- **Les 20 heures minimum et obligatoire :**

Les premières heures de conduite peuvent se faire sur un simulateur de conduite. Puis elles se font ensuite sur les voies de circulations encadrées par des enseignants diplômés.

Pendant la formation, l'enseignant verra avec l'élève tous les objectifs obligatoires tels que :

- Maitriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul ;
- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales ;
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers ;
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

- **L'accompagnement à l'examen avec le véhicule école :**

A partir de 18 ans et si l'enseignant estime l'apprenant prêt, celui-ci pourra être présenté à l'examen.

### PUBLIC(S) VISÉ(S)



Tous publics

## ACCESSIBILITÉS AUX PERSONNES DE SITUATION DE HANDICAP

La formation est accessible en fonction du handicap rencontré et des possibilités d'adaptation de So-permis. Un certificat médical délivré par un médecin agréé en cabinet médical ou par un médecin de la préfecture devra être présenté lors de l'inscription.

## FORMATION CERTIFIANTE

Non

## SANCTION(S) DE LA FORMATION

Examen et validation par l'inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière

## MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- La formation est réalisée en présentiel ;
- Pour les mineurs, une autorisation des parents ou du tuteur est obligatoire ;
- Avant l'entrée en formation, un dossier est à constituer regroupant plusieurs documents concernant l'élève ;
- Suite à l'obtention du code de la route, l'élève doit passer une évaluation de départ ;
- Délai de 7 jours ouvré à compter de la réception de la preuve de code favorable.

## MODALITÉS DE LA FORMATION

La formation individuelle est réalisée en présentiel.  
Méthodes participatives et actives favorisant les interactions.  
Supports pédagogiques utilisés : schémas, tablettes, mise en situation.

## MODALITÉS D'ÉVALUATIONS

Les éléments vus en leçon sont évalués tout au long de la formation par des bilans et des examens blancs. L'apprenant est soumis à un examen pratique de la conduite à la fin de sa formation permettant de contrôler si les connaissances, les aptitudes et les comportements du candidat lui permettent de circuler en toute sécurité.

L'examen dure 32 minutes. Il comprend :

- La vérification de la recevabilité des documents d'examens ;
- L'accueil du candidat, vérification de son identité ;
- La présentation de l'épreuve par l'examineur ;
- L'installation au poste de conduite ;
- Les réglages nécessaires avant le départ et réalisés par le candidat ;
- Une phase de conduite effective d'une durée minimale de 25 minutes ;
- La réalisation de deux manœuvres.

L'épreuve consiste à valider les compétences des candidats au travers des situations rencontrées :

- Connaître et maîtriser son véhicule ;
- Appréhender la route ;
- Partager la route avec les autres usagers
- Autonomie et conscience du risque avec les compétences suivantes :
- Analyse des situations
- Adaptation aux situations



- Conduite autonome

## MOYENS D'ENCADREMENTS

- Les élèves sont encadrés et suivis par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière diplômés et titulaires d'une autorisation d'enseigner en cours de validité ;
- Les formateurs sont chargés d'accompagner les élèves vers l'acquisition de connaissances et de compétences.

## OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

La formation pratique est basée sur plusieurs objectifs tels que :

- Maitriser le maniement du véhicule dans un trafic : connaître les principaux organes et commandes du véhicules, effectuer les vérifications intérieurs et extérieur, entrer et s'installer au poste de conduite, tenir et tourner le volant, démarrer et s'arrêter, effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité...
- Appréhender la route : rechercher la signalisation, positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation, adapter l'allure aux situations, tourner à droite et à gauche, détecter, identifier et franchir les intersections suivant les régimes de priorité, s'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau...
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers : évaluer et maintenir les distances de sécurité, croiser, dépasser et être dépassé, passer des virages, connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie...
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique : suivre un itinéraire de manière autonome, connaître les principaux facteurs de risque au volant, connaître les comportements à adopter en cas d'accidents, pratiquer l'éco conduite...

## DOCUMENTS REMIS AUX ÉLÈVES

A l'issus de la réussite du permis, les élèves se voit remettre un certificat du permis de conduire par l'école de conduite ainsi que le disque de jeune conducteur.

Ce certificat autorise son titulaire à conduire, sur le territoire national, pendant une durée de quatre mois à compter de sa délivrance.

Pour la demande de fabrication du titre, l'apprenant a deux choix :

- Mandater SOPERMIS.COM pour effectuer les démarches à sa place auprès des services compétents (ANTS) ;
- Effectuer les démarches seul de son côté.

**Attention :** L'apprenant se voit dans l'obligation de mettre un disque A à l'arrière de son véhicule pendant une durée de 3 ans.

## ÉVALUATION DE LA FORMATION & CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Feuilles de présence émargées par les élèves ;
- Un livret d'apprentissage numérique est utilisé pour suivre l'acquisition ou l'amélioration des compétences en formation ;
- Conditions de réussite : satisfaire un examen blanc.

AUTO-MOTO ECOLE PERPIGNAN  
208 Avenue Marechal JOFFRE  
66 000 PERPIGNAN  
06.59.69.00.66  
@ : [contact@so-permis.com](mailto:contact@so-permis.com)  
[WWW.SO-PERMIS.COM](http://WWW.SO-PERMIS.COM)

